

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jorge VELSO MACHADO, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY Anne DEMOND, Marie-Claire CASTERAN*, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Sandrine COMTE a donné pouvoir à Mme BELATTAR
Yann BIDON a donné pouvoir à M. DUREPAIRE
Marjorie CHAIZE, a donné pouvoir à M. COUPE
Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à M. LANGIN
Myriam SIMON a donné pouvoir à Mme LENOBLE
Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Mme MICHAUD
Bernard JAVAZZO a donné pouvoir à Mme MURCIA

**Départ à 20 h 45 a donné pouvoir à M. RUFIN*

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur David CHIZAT est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2015.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 27 NOVEMBRE AU 27 DECEMBRE 2015

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Pacte de cohérence métropolitain

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 1 contre** du groupe « Pierre-Bé demain » et **3 abstentions** du groupe « Pierre-Bé demain »

EMET un avis DEFAVORABLE au projet de pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015.

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 7 contres** du groupe « Pierre-Bé demain » et « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE le projet de pacte amendé présenté lors du présent conseil et souhaite que les modifications proposées soient prises en compte par le conseil métropolitain.

2- Décision modification de crédits n°2

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 7 contres** du groupe « Pierre-Bé demain » et « Divers gauche, laïque et républicaine »

DECIDE d'effectuer les modifications, virements de crédits et inscriptions nouvelles, comme indiqué ci-dessus, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2015.

3- Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 7 contres** du groupe « Pierre-Bé demain » et « Divers gauche, laïque et républicaine »

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget

de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le détail par chapitre étant le suivant.

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles : études et logiciels) :	53 465 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles : équipements matériels...) :	69 501 €
Chapitre 23 (immobilisations en cours : travaux en cours) :	292 411 €
Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) :	50 798 €
Chapitre 26 (participations) :	50 000 €

Soit un total de 516 175 € représentant 25% des 2 064 705,33 € ouverts en 2015.

DIT que ces crédits seront intégrés au budget de l'exercice 2016.

4- Versement d'acompte de subventions exercice 2016

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2015 aux structures suivantes en janvier 2016, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

Centre social Graine de Vie	122 230,00 €
C.C.A.S.	95 000,00 €
Centre de santé B.FRACHON	62 500,00 €
M.J.C. PIERRE-BENITE	28 320,00 €
C.A.S.C.	16 250,00 €
Mission locale	5 750,00 €
TOTAL	330 050,00 €

DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2015 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif,

P.L.P.B.	18 602,00 €
USMPB Basket	7 649,00 €
USMPB Football	4 685,00 €
Judo ASLPB	5 402,00 €
OMS	4 843,00 €
Aïkido	1 224,00 €
Tennis club	1 696,00 €

Section plongée	671,00 €
Entente cycliste pb	469,00 €
Groupement bouliste	389,00 €
Boxing Club	1 422,00 €
TOTAL	47 052,00 €

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2016, chapitre 65.

5- Acquisition du fonds de commerce de la SAS l'Annexe – Restaurant le Rouge B

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 4 contres** du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier le montant de l'indemnité de résiliation à verser à la SAS L'Annexe en conséquence de la résiliation amiable du bail

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la résiliation du bail et au versement de l'indemnité de résiliation

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

6- Vente de la parcelle AL 440 – 11 rue de la République

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

ACCEPTE la vente à Mme BARDI STEPHANIA et à M. GALLO JEREMY de la parcelle AL 440 (71 m²) pour un montant de 6 500 Euros conformément à l'avis des domaines.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites sur le budget 2015, chapitre 024

7- Aide au ravalement de façades copropriété Le Parmentier 33/35 rue Henri Brosse

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre du dispositif d'aide à l'amélioration du cadre de vie au profit de la copropriété SDC Le Parmentier, représentée par l'Ancien Cabinet Pons et Bourdin.

AUTORISE le versement de cette subvention à l'Ancien Cabinet Pons et Bourdin.

DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget 2015, chapitre 204, sous-fonction 824, article 20422.

8- Mise à disposition à la SEMCODA d'un immeuble situé au 61 rue Roger Salengro et cession d'une partie de la parcelle AL 176

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise à disposition de la SEMCODA de l'immeuble situé 61 rue Roger Salengro et d'une partie de la parcelle AL 176 (lot A et lot D) sous la forme d'un bail emphytéotique sous conditions suspensives et la vente d'une partie de la parcelle AL 176

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce bail

APPROUVE la cession au prix de 10 001 € du foncier nécessaire (lot B et C de la parcelle AL 176) pour l'opération PSLA, nécessitant la démolition-reconstruction du bâti.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente sous conditions suspensives et l'acte définitif qui en découlera

DIT que les recettes d'une part de 210 000 euros résultant du bail emphytéotique et d'autre part de 10 001 € résultant de la vente du foncier sont inscrites au budget de la ville.

9- Attribution d'une garantie d'emprunt à la SEMCODA pour l'opération d'amélioration d'un bâtiment de 7 logements collectifs PLS – 61 rue Roger Salengro

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ACCORDE la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 15%, soit pour un montant de 109 305 €, pour l'emprunt d'un montant total de 728 700 € souscrit par la SEMCODA (dit l'emprunteur) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières des trois lignes de prêts décrites ci-dessous.

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt:	PLS Travaux
Montant:	342 000 euros

<p>Durée totale :</p> <p>-Durée de la phase de préfinancement:</p> <p>-Durée de la phase d'amortissement :</p>	<p>de 3 à 24 mois</p> <p>40 ans</p>
<p>Périodicité des échéances :</p>	<p>Annuelle</p>
<p>Index :</p>	<p>Livret A</p>
<p>Taux d'intérêt actuariel annuel :</p>	<p>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 %</p> <p><i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i></p>
<p>Profil d'amortissement :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<p>Modalité de révision :</p>	<p>Double révisabilité limitée (DL)</p>
<p>Taux de progressivité des échéances :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i></p>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt:	PLS Foncier
Montant:	281 700 euros
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none">▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i></p>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt:	CPLS
Montant:	105 000 euros
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

DIT que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur à hauteur de 15% dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la commune s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur pour formaliser l'engagement de caution pris par la

ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec l'emprunteur la convention jointe en annexe destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

AUTORISE M. le Maire d'une manière générale à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10- Entrée de la commune de Pierre-Bénite au capital de la SEMCODA

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales,

DECIDE de participer à la prochaine augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de deux cent mille euros (200 000 €) par la souscription du nombre d'actions nécessaire en fonction de la valeur de l'action, prime d'émission comprise.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires et subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature du bulletin de souscription et du mandatement en vue de la souscription d'actions SEMCODA.

11- Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : M. MAJDALANI

PREND ACTE, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat de la Métropole de Lyon, incluant la Commune de Quincieux.

12- Contrat de Ville Métropolitain – Convention Local d'Application du Contrat de Ville de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 3 contres** du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE le contenu du contrat de ville Métropolitain 2015-2020,

APPROUVE le contenu de la Convention Locale d'Application de Pierre-Bénite du contrat de ville 2015-2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de ville Métropolitain 2015-2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Locale d'Application de Pierre-Bénite du contrat de ville 2015-2020,

13- Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Rapporteur : Mme CLAUZIER

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pierre-Bénite à la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette charte

14- Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un projet dans le domaine de la suppression de l'usage des pesticides en zone non agricoles

Rapporteur : Mme CLAUZIER

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

APPROUVE le plan de financement du projet « consolider et pérenniser la démarche zéro phyto »

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et conventions afférents à ce projet

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée relative à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée.

15- Ouverture dominicale des commerces

Rapporteur : Mme LARGE

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 7 contres** du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

DONNE UN AVIS FAVORABLE au calendrier suivant relatif aux dérogations de repos dominical :

- ✓ Pour 2015 (trois dimanches) : 6, 13 et 20 décembre
- ✓ Pour 2016 (cinq dimanches) : 9 janvier, 26 juin et 4, 11 et 18 décembre

POLE CULTURE

16- Evolution du règlement intérieur de la Médiathèque

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la médiathèque

17- Proposition d'une nouvelle offre tarifaire pour le fonctionnement du théâtre

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE la mise en place de places offertes pour les spectacles proposés au théâtre par le biais de la revue « BIEN DIT » et du réseau « BALISES ».

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la mairie

POLE EDUCATION

18- Actualisation de l'agrément du multi accueil familial et collectif municipal Pierre de Lune et du multi accueil les Tulipes

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à préciser la capacité d'accueil des multi accueils familial et collectif "Pierre de Lune" et des « Tulipes » de la manière suivante : 36 places d'accueil familial et 18 places d'accueil collectif pour Pierre de Lune, et 12 places d'accueil pour les Tulipes.

DIT que cette précision produit ses effets au 1^{er} janvier 2016.

19- Renouveaulement de la convention entre la commune de Pierre-Bénite et le « Groupe Babilou »

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et « le Groupe Babilou », valable du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016.

DIT que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228

20- Signature du contrat enfance jeunesse 2015 / 2018

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF du Rhône pour le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.

Le Maire lève la séance à 21 h 55